



Projet d'usine de fabrication de laine de roche dans le Soissonnais

A decorative graphic consisting of a large red square on the left, with a smaller purple square partially overlapping its right edge.

Les points clés de notre projet



Octobre 2022

Les principales caractéristiques du projet

Depuis 2018, nous co-construisons avec le territoire un projet de nouvelle usine de laine de roche dans le Soissonnais.

Située dans la zone d'activités du Plateau, sur la commune de Courmelles, elle permettra de produire, **à partir de 2024, 110 000 tonnes de laine de roche par an**, un isolant aux performances prouvées et équilibrées, sans compromis.

La nouvelle usine viendra créer **130 emplois** et son activité bénéficiera directement au

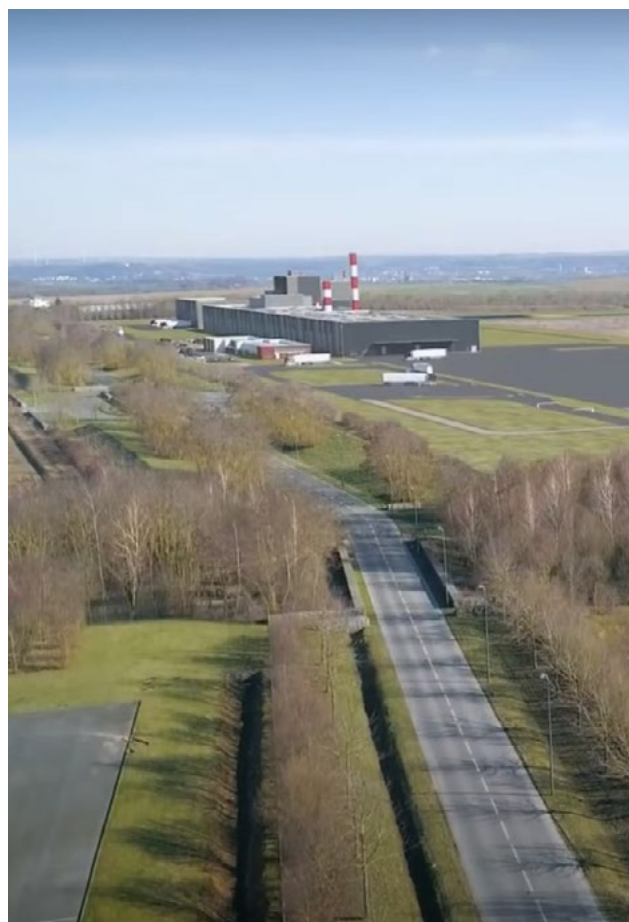
territoire : soutien et développement des activités existantes, création de 350 emplois indirects et induits, fiscalité.

Nous voulons faire de cette usine le **modèle de l'usine ROCKWOOL** du futur et y avons intégré de nombreuses innovations, dont la récupération des eaux pluviales et la fusion électrique. Notre projet bénéficie des nombreux retours d'expérience de nos 51 sites de production dans le monde pour réduire au maximum les nuisances et l'impact sur l'environnement.

Qu'est-ce que la laine de roche ?

À partir de laine de roche, nous fabriquons des matériaux isolants pouvant être utilisés dans la plupart des applications, en construction neuve comme en rénovation. Les produits ROCKWOOL qui seront fabriqués dans le Soissonnais répondront à des applications spécifiques du marché français, comme l'isolation de toitures terrasses ou l'isolation de façades par l'extérieur des immeubles de moyenne et grande hauteur. Ces applications nécessitent des matériaux qui offrent non seulement de bonnes performances thermiques et une forte résistance mécanique, mais qui sont aussi résistants au feu pour garantir une sécurité incendie optimale. **La laine de roche, isolant thermique, acoustique, incombustible et recyclable répond parfaitement à ces objectifs.**

Cette nouvelle usine permettra de **résorber partiellement le déficit français de production d'isolant** et de répondre ainsi à une demande croissante sur nos produits. En effet, malgré le million de tonnes de laines minérales fabriquées en France, 300 000 tonnes ont été importées en 2021¹.



Comment la laine de roche est fabriquée

La laine de roche est principalement produite à partir de roches éruptives (comme du basalte), des minéraux (comme de la dolomite) et des matières premières secondaires (chutes de découpe de laine de roche, isolants usagés, laitier d'aciérie). Un liant est ajouté pour agglomérer les fibres entre elles. Ce liant représente une faible part de notre composition (2 à 4 %). **Spécificité du procédé ROCKWOOL : nous n'utilisons pas d'additifs chimiques supplémentaires pour rendre notre produit imputrescible ou résistant au feu.** La laine de roche est donc naturellement résistante au feu sans ajout de retardateurs de flammes ni biocide.

La fabrication de la laine de roche suit un processus en plusieurs étapes, qui a été **progressivement perfectionné au cours des près de 80 années de notre existence.**

Les matières premières sont fondues à 1 500°C dans un four électrique. La lave obtenue est éclatée et forme des fibres de laine de roche, récupérées pour former un matelas de fibres. Ce matelas est ensuite homogénéisé, cuit à 200°C puis découpé en panneaux de laine de roche. Avant emballage et expédition, d'autres opérations légères (ponçage...) peuvent être nécessaires selon les produits finis qui doivent être fabriqués.

Pour notre projet Soissonnais, nous avons retenu un four électrique d'une taille inédite chez ROCKWOOL. **La fusion électrique présente une meilleure performance énergétique et permet de réduire fortement les émissions de CO₂ par rapport à la technologie classique de fusion** (four au coke), en particulier lorsque la production d'électricité est décarbonée.

LE GROUPE ROCKWOOL

ROCKWOOL France S.A.S. appartient au Groupe ROCKWOOL, leader mondial de solutions en laine de roche. Créé par la Famille Kähler en 1937, le groupe est coté à la bourse de Copenhague. Plus de 20 % des actions sont détenues par la fondation ROCKWOOL. Ethique, intégrité, responsabilité, développement durable et amélioration continue sont nos piliers.

Présent depuis plus de 40 ans en France, ROCKWOOL est un des acteurs industriels incontournables. Avec notre usine en Auvergne et plus de 800 employés, nous nous positionnons en tant qu'entreprise locale proposant des systèmes d'isolation innovants pour les bâtiments.



12 500
employés



40
pays



51 sites
de production



NOTRE PROJET EN QUELQUES POINTS CLÉS

Le fonctionnement de l'usine

■ D'où viendront les matières premières ?

Pour notre usine du Soissonnais, les matières premières proviendront vraisemblablement :

- pour le basalte (notre principale matière première) : les Ardennes ;
- pour le laitier de haut fourneau : Dunkerque ;
- pour la dolomie : Est de la France ;
- pour la bauxite (seulement quelques pourcent) : Grèce.

■ Quelle sera la consommation d'eau de l'usine ? Quels seront ses rejets ?

La consommation maximale d'eau (utilisée pour la dilution de la résine et le refroidissement de quelques équipements) de l'usine sera de 10 m³/heure, soit 80 000 m³/an.

Deux grands principes seront mis en œuvre pour limiter drastiquement cette consommation.

Nous collecterons les eaux de pluie grâce à des bassins de récupération. Ces bassins seront parmi les plus grands du département pour une industrie et dimensionnés pour permettre de couvrir au moins 50 % des besoins en eau du site².

Par ailleurs, nous recyclerons les eaux de process, en circuit fermé. Les seuls rejets au réseau d'assainissement seront les eaux usées des sanitaires et les rejets des stations de traitement de l'eau, qui peuvent être traités sans difficulté par les stations d'épuration existantes. Grâce à ces solutions, le prélèvement d'eau potable sur le réseau sera limité à **40 000 m³/an, soit 5 m³/heure en moyenne. La capacité du réseau d'eau potable sur la zone du Plateau est de 144 m³/heure : la consommation d'eau de ROCKWOOL sera donc sans impact sur les autres usagers.**

■ Quelle sera la consommation électrique de l'usine ?

La puissance moyenne de l'usine serait d'environ 23 MW, Le four électrique est le principal équipement consommateur d'électricité.

L'utilisation de l'énergie électrique plutôt que de l'énergie fossile permet la **décarbonation de la fabrication de la laine de roche et de maximiser l'efficacité énergétique de l'usine** (par rapport à des usines exploitant des énergies fossiles). En période normale, lors du fonctionnement de toutes ses capacités de productions électriques, la France est un pays exportateur d'électricité³. Notre consommation électrique sera donc

sans impact pour les autres usagers du réseau. La situation exceptionnelle de l'hiver 2022-2023 ne doit pas freiner l'électrification de nos usages/procédés.

Comme dans notre usine de Saint-Éloy-les-Mines, nous rechercherons pour notre usine du Soissonnais la certification ISO 50001 qui atteste d'une gestion énergétique responsable et raisonnée.

L'énergie nécessaire pour la fabrication des produits ROCKWOOL est compensée au bout de 6 mois⁴. Les produits de ROCKWOOL permettent tout au long de leur cycle de vie d'économiser les consommations d'énergie des bâtiments qui représentent 44 % de l'énergie totale dépensée en France⁵, ainsi que les émissions qui y sont liées.

■ Est-ce que l'usine sera classée Seveso ?

Le classement Seveso d'une installation dépend exclusivement de la nature et des quantités des produits dangereux qui y sont stockés. Dans le Soissonnais, le liant d'imprégnation ne sera pas fabriqué sur place. Ce choix limitera fortement la quantité de produits dangereux stockés sur site. **L'usine du Soissonnais ne sera donc pas classée Seveso.**

■ Compte tenu de l'espace disponible sur site, est-il envisagé des développements ultérieurs de l'usine ?

Le terrain acheté par ROCKWOOL n'est plus utilisé par l'agriculture depuis la création de la ZAC du Plateau en 2008. L'artificialisation liée à la création des bâtiments et voiries sera limitée à l'échelle de la parcelle : 25 % de la surface totale, soit 10,4 hectares. **Une partie significative de la surface non-utilisée servira à la compensation environnementale**, afin de créer des habitats naturels propices à la biodiversité locale.

Des développements ultérieurs sont envisageables, par exemple la création d'ateliers de transformation (afin de découper / poncer / peindre la laine de roche « brute » pour en faire des produits plus spécifiques) ou d'un centre de formation.

Tout développement du site ne serait possible qu'après un nouveau processus d'autorisation.

■ Les emplois créés seront-ils des emplois locaux ?

ROCKWOOL s'est d'ores et déjà rapproché des acteurs locaux de l'emploi et de la formation afin de **valoriser les profils des travailleurs du Soissonnais.**

² Autorisation unique environnementale ICPE –Analyse des effets sur l'environnement et des mesures associées, chapitre IV - <https://www.aisne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Installations-classes-pour-la-protection-de-l-environnement/Autorisation-environnementale/Dossiers-d-enquete-publique/ROCKWOOL-FRANCE-SAS>

³ <https://www.rte-france.com/actualites/bilan-electrique-2021>

⁴ Navigant, Quantifying the energy, climate, and air emission benefits of ROCKWOOL products for building insulation - <https://www.rockwool.com/group/about-us/sustainability/a-net-carbon-negative-impact/>

⁵ <https://www.ecologie.gouv.fr/energie-dans-batiments>

Du CAP au diplôme d'ingénieur, nous retrouvons de nombreuses compétences au sein de notre usine sur les services production, maintenance, logistique, qualité, sécurité, environnement, amélioration continue, achats, ressources humaines, administratifs.

Nous formerons en interne nos 130 futurs employés à notre process de fabrication et à la conduite de nos machines. **Le développement des compétences de nos collaborateurs fait partie de nos valeurs et le budget que nous allouons à la formation va bien au-delà de nos obligations patronales.** À Saint-Eloy-les-Mines, plus de 50 % de nos managers sont issus du milieu ouvrier, sans diplôme spécifique.

Pour assurer le bon fonctionnement de notre usine, nous ferons appel à des prestataires extérieurs et locaux (société de gardiennage, agents d'entretien, chaudronnier, bureau d'étude, électriciens, transports logistiques, entretien espace vert, organisme de formations...) **Dans le Soissonnais et dans la Région, nous estimons ainsi que 350 emplois supplémentaires seront soutenus par notre usine.**

■ La société ROCKWOOL a-t-elle des usines au Danemark où se situe sa maison mère ?

Le groupe ROCKWOOL opère dans 40 pays et pilote plus de 51 usines. **Deux usines de production de laine de roche sont présentes au Danemark (DOENSE et VAMDRUP).**

■ En quoi ce projet est innovant et différent des autres installations de production de laine de roche en France ?

ROCKWOOL a fait le choix d'une technologie électrique pour son projet de Soissons. En France, seul le site ROCKWOOL de Saint-Éloy-les-Mines possède à ce jour une ligne électrique. Toutes les autres lignes de fabrication en France sont alimentées au coke. La capacité de 110 000 tonnes pour le four électrique est inédite et est en ce sens une réelle innovation.

Les impacts

■ Quelles seront les émissions de gaz à effet de serre ?

La technologie de la fusion électrique génère beaucoup moins de gaz à effet de serre que la technologie traditionnelle au coke, surtout quand l'électricité utilisée est produite par des moyens décarbonés comme en France. **Ainsi, les émissions totales de CO₂ de l'usine s'élèveront au maximum à 22 000 tonnes par an⁶, ce qui représente une forte réduction par rapport à la technologie traditionnelle.** Notre projet s'inscrit donc pleinement dans la politique nationale de décarbonation de l'industrie (électrification des procédés).

Ces émissions sont à mettre en perspective de la production de gaz à effet de serre du secteur résidentiel-tertiaire. En effet, ce secteur en France était en 2017 responsable de **91 millions de tonnes eq. CO₂ principalement pour le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire⁷.**

Pendant la durée de vie moyenne d'un bâtiment (50 ans), **les produits ROCKWOOL permettent d'éviter 100 fois l'énergie nécessaire à leur fabrication⁴.**

■ Quel impact sur la qualité de l'air et sur la santé ?

L'impact sanitaire des activités humaines – industrie, loisir, transport, agriculture, etc. - s'apprécie au regard des concentrations de substances générées dans l'air, dans le sol et dans l'eau.

Les organes scientifiques internationaux, européens, Français (Organisation mondiale de la Santé, directives européennes, Santé Publique France, Institut national de l'environnement industriel et des risques, etc.) définissent des valeurs de concentration recommandées pour tous les types de substances. Ces valeurs sont définies afin de protéger la santé de tous et en particulier des plus faibles.

Les émissions d'une usine doivent être inférieures à ces valeurs, et une étude d'impact avec modélisations est réalisée pour s'en assurer. Cette étude d'impact repose sur des hypothèses volontairement prudentes,

qui tendent à maximiser l'impact potentiel de l'usine. La bonne exécution de cette étude d'impact est vérifiée par les autorités, dont l'Agence Régionale de Santé.

Les mesures réalisées en exploitation par des bureaux d'études spécialisés démontrent que les concentrations réelles dans l'environnement sont très largement inférieures aux concentrations recommandées.

À titre d'exemple, pour notre projet dans le Soissonnais, et selon l'étude d'impact que nous avons réalisée, les niveaux d'émissions théoriques (et donc maximisés) de formaldéhyde sont évalués à 0,022 µg/m³. Ces niveaux théoriques sont **450 fois inférieurs à la valeur guide en intérieur et 5 600 fois inférieurs au seuil limite de santé.** Au regard de notre expérience sur nos autres sites de fabrication de laine de roche, nous estimons que les niveaux réels d'émissions de formaldéhydes seront **2 500 fois inférieurs à la valeur guide en intérieur⁸.**

Autre exemple : l'ammoniac. La valeur toxicologique de référence associée est de 500 µg/m³. La modélisation des niveaux d'émissions d'ammoniac permet d'affirmer que l'impact réel attendu des émissions au plus proche de l'usine du Soissonnais sera 2 500 fois inférieur à la valeur toxicologique de référence⁸.

En plus des mesures de surveillance habituelles (analyseurs en continu, suivi par des bureaux d'études spécialisés, contrôles inopinés de la part des autorités...), ROCKWOOL s'est engagé à la mise en place d'une station de mesure de la qualité de l'air dont l'emplacement sera décidé avec le territoire.

L'autorisation environnementale accordée par le Préfet de l'Aisne en 2021 atteste de la conformité du projet aux normes en vigueur.

⁶ Autorisation unique environnementale ICPE –Analyse des effets sur l'environnement et des mesures associées, chapitre XIII - <https://www.aisne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement/Autorisation-environnementale/Dossiers-d-enquete-publique/ROCKWOOL-FRANCE-SAS>

⁷ <https://www.notre-environnement.gouv.fr/themes/climat/article/les-emissions-de-gaz-a-effet-de-serre-et-l-empreinte-carbone>

⁸ Autorisation unique environnementale ICPE –Analyse des effets sur l'environnement et des mesures associées, chapitre X - <https://www.aisne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement/Autorisation-environnementale/Dossiers-d-enquete-publique/ROCKWOOL-FRANCE-SAS>

■ Comment expliquer le classement de l'usine de Saint-Éloy-les-Mines sur le site internet Géorisques ?

L'usine ROCKWOOL de Saint-Éloy-les-Mines est identifiée pour trois substances : phénols, ammoniac et formaldéhydes. Pour les phénols, pour l'année 2020, ces émissions représentent 0,2 % des émissions industrielles recensées en France. La même année, les émissions d'ammoniac de notre usine représentent 1,12 % des émissions industrielles recensées en France et moins de 2 % pour le formaldéhyde.

Les deux principales sources de phénols et de formaldéhyde dans l'environnement intérieur sont la combustion, particulièrement du bois et de la cigarette, et les émissions gazeuses provenant de divers matériaux et produits contenant du formaldéhyde (meubles en aggloméré principalement).

Par ailleurs, selon l'ADEME, les émissions d'ammoniac sont à 94 % dues à des sources non-industrielles⁹. Ainsi, les émissions d'ammoniac de ROCKWOOL en 2020 représentent moins de 0.07 % des émissions de cette substance en France.

Les quantités émises par une usine ne permettent pas à elles seules d'apprécier l'impact potentiel sur la santé. Les concentrations dans l'air sont le paramètre à prendre en compte. Nous réalisons régulièrement des études sur la qualité de l'air à Saint-Éloy-les-Mines via l'organisme ATMO Auvergne. Les conclusions de ces mesures de concentration démontrent l'absence d'impact de notre usine sur la qualité de l'air¹⁰.

Sûrs de nos modélisations et de l'analyse des services et autorités experts en la matière, **nous avons pris l'engagement de réaliser ce suivi sur notre site du Soissonnais et d'installer en complément une station d'analyse de la qualité de l'air à un emplacement qui sera défini avec le territoire.**

■ Est-ce qu'il y a un risque pour la santé ?

Nous avons évalué l'impact sanitaire de notre usine au travers d'une évaluation des risques sanitaires, qui a démontré que l'impact de l'usine sur la qualité de l'air sera négligeable dans un rayon de 2 km et non-détectable au-delà. **Les niveaux des émissions générées par l'activité de l'usine seront bien inférieurs aux seuils de risques pour la population.**

Dans le Puy-de-Dôme, les statistiques sur la santé des riverains de l'usine ROCKWOOL de Saint-Éloy-les-Mines ne montrent pas de déviations par rapport aux statistiques nationales. Par ailleurs, chez les salariés, aucune maladie professionnelle de type pathologie pulmonaire liée à la production n'a été recensée après 40 ans de production. Le constat est identique pour nos 12 500 employés à travers le monde.

■ Par quels moyens les nuisances seront-elles maîtrisées ?

Pour limiter les odeurs, nous avons retenu des solutions adaptées, inspirées des dispositifs développés sur nos autres sites : fusion électrique, dispositifs d'élimination des composés odorants par post-combustion ou encore laveurs de gaz.

Nos usines ne sont pas audibles à l'extérieur du périmètre des sites, même quand elles sont situées à proximité directe des habitations, ce qui ne sera pas le cas de notre usine dans le Soissonnais.

Le trafic se fera uniquement du lundi au vendredi entre 7h et 18h. Les livraisons et les chargements seront sur rendez-vous afin de les étaler sur la totalité de la plage horaire. Des stationnements de poids lourds sont prévus sur le site pour les livraisons et les expéditions afin d'éviter le stationnement sur des zones non appropriées. Des facilités (douches, toilettes, salle de repos) seront en outre mises à disposition des chauffeurs.

Les activités bruyantes (en particulier le déchargement et la manipulation des matières premières et des déchets) interviendront à l'intérieur des bâtiments tandis que les équipements bruyants (par exemple les compresseurs, broyeurs et ventilateurs) qui seront situés en intérieur, et isolés.

Enfin, **toutes les activités potentiellement génératrices de poussières seront concentrées à l'intérieur de bâtiments** ; l'air y sera aspiré et filtré pour retenir les poussières avant rejet. **En particulier, le stockage et la manipulation des matières premières interviendront dans un espace couvert, une première mondiale pour ROCKWOOL.**

ROCKWOOL s'engage à constituer un groupe de citoyens sentinelles volontaires qui suivront l'activité du site, et à mettre en place un numéro d'appel permettant de joindre facilement un responsable.

■ L'usine aura-t-elle un impact sur l'agriculture ?

L'évaluation des risques sanitaires que nous avons réalisée a démontré que notre usine n'aura pas d'impact sur l'agriculture.

Nombre de nos usines sont implantées en milieu agricole sans que les exploitants soient affectés. C'est notamment le cas de l'usine espagnole de Caparosso, qui se situe dans une grande région maraîchère et viticole et où la production bio est présente.

■ Quel sera l'impact sur la biodiversité ?

Des observations sur la faune et la flore ont été réalisées par un bureau d'étude environnemental et écologique. Il nous accompagnera pour la mise en place des mesures de suivi et d'accompagnement que nous avons retenues pour réduire au maximum l'impact sur l'environnement naturel.

⁹ <https://expertises.ademe.fr/professionnels/entreprises/reduire-impacts/reduire-emissions-polluants/emissions-dammoniac-nh3>

¹⁰ <https://soissons.rockwool.fr/fr/documentation/documents-rapport>

■ Quel sera le trafic routier généré par l'usine ? Comment sera-t-il régulé ?

Le trafic induit par notre usine sera de 20 camions par jour de livraison de matières premières et de 80 camions par jour de livraison de produits finis. L'impact global sur le trafic de la RN2 sera très limité, de l'ordre de 2 %.

■ Par où passeront les camions ?

L'accès à l'usine se fera exclusivement par la bretelle d'accès de Cravançon (entrée sud de la ZAC du Plateau). L'accès par l'entrée nord sera interdit. ROCKWOOL aura la possibilité de tracer l'itinéraire emprunté par les camions et donc de veiller à ce que cette entrée et à ce que les itinéraires secondaires ne soient pas utilisés. Des restrictions de circulation sont en vigueur sur certaines routes départementales et les itinéraires devront bien sûr en tenir compte.

■ D'où l'usine sera-t-elle visible ?

À proximité immédiate, **l'usine sera peu visible grâce au masque paysager existant de la ZAC du Plateau.** La hauteur de la cheminée a été réduite de 50 % par rapport à celles de notre usine de Saint-Éloy-les-Mines. L'usine sera peu visible voire indétectable et le panache sera peu ou pas visible la majorité du temps. Des simulations avec vue Drone sont accessibles sur notre site internet¹¹.

■ L'aérodrome pourra-t-il être maintenu en activité ?

La hauteur de nos bâtiments et cheminées permettrait la poursuite des activités de l'aérodrome ; nous avons travaillé avec la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) pour le garantir.

La laine de roche

■ La laine de roche est-elle dangereuse ?

La laine de roche est un isolant très stable, largement utilisé dans des établissements recevant du public tels que les écoles, hôpitaux, centres sportifs...

De très nombreuses études ont été menées depuis des décennies et le Centre international pour la recherche sur le cancer (CIRC) n'a pas classé les fibres minérales en tant que substances cancérigènes¹².

Des protections personnelles adaptées telles que des gants, des vêtements avec manches longues, des protections pour les yeux et un masque anti-poussière sont recommandées aux manipulateurs de laine de roche pour éviter toute irritation pendant la pose de l'isolant.

Selon Suzanne Déoux, docteur en médecine, spécialiste ORL, Présidente de Bâtiment Santé Plus, fondatrice de MEDIECO et initiatrice de l'ingénierie

de santé dans le cadre bâti et urbain, « **les produits de construction doivent répondre aux exigences de la classe A+ de l'étiquetage sanitaire obligatoire. Les laines minérales utilisées doivent avoir la certification EUCEB d'exonération de la classification cancérigène. Les produits en laine de roche ROCKWOOL satisfont à ces critères sanitaires. En outre, en raison de leur composition minérale, ils ne favorisent pas le développement de moisissures** ».

■ La laine de roche est-elle recyclable ? En quoi participe-t-elle de l'économie circulaire ?

ROCKWOOL est engagé depuis des années dans le développement de l'économie circulaire. Nos usines consomment à la fois des matières premières naturelles abondantes (par exemple le basalte) et des matières premières secondaires (par exemple le laitier qui est un déchet issu de la fabrication de l'acier) pour fabriquer la laine de roche. En outre, nous réintégrons tous les rebuts de production de laine de roche dans le procédé de fabrication : aucun déchet de laine de roche généré dans les usines n'est ainsi mis en décharge.

La laine de roche est recyclable à l'infini. Par ailleurs, depuis 2012, nous proposons un service de reprise et recyclage appelé Rockcycle qui permet de valoriser des isolants usagés. Ainsi, en 2021, nous avons recyclé 464 tonnes de laine de roche en France et nous visons 1 200 tonnes en 2022.

ROCKWOOL est par ailleurs un des membres fondateurs de VALOBAT¹³, éco organisme agréé par le gouvernement, pour la mise en place de la REP (responsabilité élargie des producteurs) pour les produits et matériaux de construction. Cet éco organisme a la charge d'organiser et d'améliorer les filières de récupération et de recyclage de ces produits.

Notre installation soissonnaise nous permettra d'accompagner l'accroissement de cette demande.

■ La laine de roche est-elle interdite à Paris ?

Nous participons à de nombreux chantiers sur le territoire parisien aussi bien en neuf qu'en rénovation. En particulier, nos produits sont actuellement utilisés sur de nombreuses opérations de rénovation thermique (isolation des façades) pour la RIVP (Régie immobilière de la Ville de Paris), pour Paris Habitat ou pour la Métropole du Grand Paris.

¹¹ <https://www.soissons.rockwool.fr/fr/notre-engagement-pour-l-environnement>

¹² FILMM, Livre blanc : laines minérales et santé - <https://soissons.rockwool.fr/fr/documentation/documents-livre-blanc>

¹³ <https://www.valobat.fr/>

Pour suivre l'actualité du projet :

 soissons.rockwool.fr

 **ROCKWOOL Soissons**

NOUS SOMMES À VOTRE ÉCOUTE !

Pour prendre rendez-vous avec notre équipe à Soissons :

